

CELLULE D'APPUI À LA MAÎTRISE D'OUVRAGES EN BOIS

CADRE DE COLLABORATION

Introduction

Dans le cadre du projet européen Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen « FormaWood », une cellule d'appui à la maîtrise d'ouvrages en bois a été mise en place. Elle vise à aider les pouvoirs publics, auteurs de projets, entreprises et particuliers à prescrire l'utilisation du bois et à les accompagner dans leurs réalisations.

Description de nos missions

La cellule d'appui s'adresse au public suivant :

- Maître d'ouvrage public ou privé (société de logements sociaux, promoteur, particulier, association...);
- Maître d'œuvre (architecte, bureau d'études);
- Entreprises.

Les missions de la cellule d'appui consistent à aider ce public afin de :

- Répondre à ses questions sur le matériau bois et les techniques constructives en bois;
- Lui présenter des retours d'expériences en relation avec ses projets;
- Le mettre en relation avec un réseau de professionnels compétents;
- L'accompagner depuis l'origine du projet jusqu'à sa réalisation (réunions d'études, visites de chantiers, ...).

La cellule d'appui peut intervenir à plusieurs étapes du projet de construction :

- Dès la naissance du projet, le public peut faire appel à la cellule pour mieux comprendre la filière bois et donc mieux cerner ses capacités;
- Les maîtres d'ouvrages qui ont des réticences vis-à-vis du bois peuvent également être sensibilisés par la cellule d'appui, afin de trouver ensemble les réponses adaptées à leurs attentes.
- La cellule d'appui peut également intervenir au moment de la rédaction des cahiers des charges afin d'apporter sa connaissance sur le matériau bois et ses techniques de mise en œuvre.
- La cellule d'appui peut intervenir pour organiser des visites de chantiers et des visites de bâtiments livrés, afin de valoriser les constructions en bois.

Le rôle de la cellule d'appui n'est, en aucun cas, pas de se substituer aux maîtres d'œuvres (architectes, bureaux d'études, ...) mais de les accompagner dans leurs projets afin de valoriser la construction en bois.

Clause d'exclusion de responsabilité de la cellule d'appui

Le contenu des informations livrées par la cellule d'appui est diffusé à titre informatif et ne vise qu'à documenter les destinataires.

Les différents publics de la cellule d'appui sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des informations livrées et des conséquences qui en découlent, et ils supportent donc seul tout préjudice éventuel, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à qui que ce soit suite à leur utilisation ou à des travaux tenant compte de ces informations.

Les différents publics ne bénéficient d'aucune garantie d'aucune sorte en cas d'utilisation des informations, erronées ou non.

La cellule d'appui ne peut en aucun cas être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, du contenu des informations livrées, ni de l'utilisation qui peut en être faite.

DEMANDE D'APPUI À LA CELLULE D'OUVRAGES EN BOIS

Société :
Nom :
Prénom :
Fonction :
Siège social :
.....
.....

Déclare avoir pris connaissance du cadre de collaboration de cellule d'appui à la maîtrise d'ouvrages en bois et sollicite celle-ci en vue de :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur un bien situé à :

Rue et numéro :
Code postal :
Ville :

Fait à, le

Signature